

Avis Motivé des Elus CFE-CGC
sur la consultation de la fermeture estivale
au CSE du 04 septembre 2026

Madame la Présidente,

Vous le savez, la fermeture estivale 2027 ne convient pas à la grande majorité des personnels. La consultation lancée en 2025 par la CFE-CGC vous en a apporté la démonstration : 70% des personnels interrogés y sont opposés !

Nous retrouvons des chiffres similaires sur Lorient, Cherbourg, Saint Tropez ou encore Ollioules

En dépit de ce constat, la Direction a décidé de dégainer son "49.3" en passant en force avec une fermeture du 26 juillet au 06 août 2027.

Si cette fermeture est une nécessité de maintenance opérationnelle, elle a alors du sens. La **CFE-CGC** n'a jamais dit l'inverse ; sauf que les élus n'ont jamais eu d'éléments objectifs à ce sujet. Quelles opérations sont concernées ? combien de personnels sont mobilisés ? quelle est la durée des travaux ?

La fermeture de fin d'année ne suffit-elle pas à effectuer cette maintenance ?

La **CFE-CGC** déplore l'absence de concertations locales en vue de la recherche d'un compromis et de solutions alternatives. Drôle de conception du dialogue social !

Enfin, pour mémoire, la **CFE-CGC** rappelle que demander à des personnels d'effectuer des astreintes durant une période de congés payés est tout simplement illégal.

Merci pour votre attention

Au regard des éléments ci-dessus, **les élus CFE-CGC votent contre la fermeture estivale.**

P.S : Les années se suivent et malheureusement se ressemblent !